

## **Ludisport + 76**

Mise à jour : Il y a 1 an

### **Nature et objectif de l'aide**

**Activités sportives proposées par les bénéficiaires pour les adultes éloignés d'une pratique sportive.**

L'objectif est de faire découvrir et de pratiquer des activités sportives, notamment en faveur de la santé et du bien-être.

### **Bénéficiaires**

Communautés de Communes pour les Communes de moins de 15 000 habitants ou directement les communes en l'absence de compétence sport spécifique sur le territoire communautaire (Agglomération, Métropole ou Communautés de Communes).

### **Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)**

Chaque projet est étudié au cas par cas au vu de son intérêt. Il pourra :

- permettre une pratique régulière d'une activité physique favorable à une amélioration du bien-être et de la santé.
- favoriser le lien social.
- améliorer la qualité de vie.
- prendre en compte les ressources locales (activités de pleine nature, chemins de randonnée inscrits au PDESI...).

La programmation des activités sera hebdomadaire.

### **Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement**

## **Ludisport + 76**

Mise à jour : Il y a 1 an

- aide forfaitaire horaire de 12 € par séance d'une heure pour les éducateurs titulaires d'un Brevet d'État ou Brevet Professionnel.

Le Département subventionnera, par commune, 30 ou 60 séances, d'activités physiques, d'une heure, par année scolaire.

Soit, pour 30 séances (=30h) : 5 activités différentes de 6h sur l'année ou 3 activités différentes de 10h sur l'année.

Soit, pour 60 séances (=60h) : 10 activités différentes de 6h sur l'année ou 6 activités différentes de 10h sur l'année.

Le coût pour l'utilisateur ne pourra excéder 1€ la séance.

La subvention sera versée comme suit :

-50% du budget prévisionnel en début d'année scolaire,

-le solde sera versé au vu du bilan annuel en fin de période scolaire.

### **Pièces à fournir au dépôt du dossier**

- Formulaire de candidature
- Budget prévisionnel normé
- Délibération de la collectivité décidant l'opération
- Planning prévisionnel des activités et des heures d'encadrement

### **Direction de référence**

Direction de la jeunesse et des sports

Mail : [sport76@seinemaritime.fr](mailto:sport76@seinemaritime.fr)

### **Date limite de dépôt de la demande**

15 septembre